



International Educational Development



World Peace Council



Invite all delegations to the 40th session of the Human Rights Council to a side-event on

Violation of political prisoners' rights in Western Sahara

Tuesday 5 March 2019 – 2:00 to 3:00 PM – Room XXVII

Panelists

Mr. Miguel de la Lama –Former Secretary of the Working Group on Arbitrary Detention

Mrs. Ghalia Joumani – Sahrawi Human Rights Defender (Occupied Territory)

Mr. Brahim Sabbar – Sahrawi Human Rights Defender (Former disappeared in the Occupied Territory)

Moderator

Mr. Gianfranco Fattorini – American Association of Jurists (AAJ)

English/French interpretation provided

Light refreshments and sandwiches will be served after the meeting

With the support of

NGOs Geneva Support Group for the Promotion and Protection of Human Rights in Western Sahara



International Educational Development



World Peace Council



Invitent les délégations présentes à la 40^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme à un événement parallèle

Violations des droits des prisonniers politiques au Sahara occidental

Mardi 5 Mai 2019 – 14:00 à 15:00 – Salle XXVII

Intervenants

M. Miguel de la Lama – Ancien Secrétaire du Groupe de travail sur la Détention arbitraire

Mme Ghalia Joumani – Défenseuse des droits humains Sahraoui (Territoire occupé)

M. Brahim Sabbar – Défenseur des droits humains Sahraoui (Ancien disparu au Territoire occupé)

Modérateur

Mr. Gianfranco Fattorini – Association Américaine de Juristes (AAJ)

Interprétation Anglais / Français

Rafraichissements et sandwiches seront servis après la réunion

**Avec le support du
Group de Soutien de Genève pour la Promotion et la Protection
des Droits de l'Homme au Sahara occidental**

La violation des droits des prisonniers politiques au Sahara occidental

Miguel de la Lama

Ancien Secrétaire du Groupe de travail sur les arrestations arbitraires

Palais des Nations – 5 mars 2019

Des discriminations fondées sur la naissance et le lien national, l'ethnie, le nom, la religion, la situation économique, l'opinion publique ou autre, le sexe, l'orientation sexuelle, l'handicap ou tout autre situation peut être ou peut conduire à ignorer le plaisir de l'égalité des êtres humains.

Quand le Groupe de travail sur les détentions arbitraires reçoit une dénonciation pour arrestation arbitraire, il va diviser le cas à travers ses catégories. Il s'agit d'un procès contradictoire, cela signifie que la plainte est transmise au gouvernement concerné, lequel a un délai de 2 mois pour répondre.

Il y a quelque temps, le Groupe a été consulté pour voir s'il pouvait préparer un rapport annuel sur l'état des détentions arbitraires dans le Monde. Il y a des pays pour qui on ne pouvait pas. Pour des pays nous avons reçu beaucoup d'informations et beaucoup de cas mais il y a des pays pour lesquels le Groupe n'a rien reçu. Cela ne signifie pas que dans le pays pour lequel il n'y a pas d'informations il n'y ait pas de cas de détention arbitraire.

C'est tout le contraire. Ils aimeraient que le Groupe ne soit pas informé pour ne pas agir. C'est pour ça que c'est important que la société civile soumet des cas individuels et obtient un avis du Groupe. L'autre question c'est qu'il y a déjà 5 années de passées après la visite du groupe de travail. C'est le moment de demander une visite de suivi. Et pour cela vous pouvez vous adresser au groupe de travail. Et le groupe de travail pourra aussi demander l'autorisation pour pouvoir se rendre de nouveau et voir si les réglementations qu'il avait demandées après sa visite on était mis en place.

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire c'est un des mandats thématiques du Conseil des droits de l'Homme, il a la particularité d'être le seul mandat qui peut se prononcer sur des cas individuels.

C'est-à-dire que, comme les autres mandats, il peut envoyer des appels urgents aux gouvernements, il peut réaliser des visites, des missions officielles dans différents pays mais aussi se prononcer sur le caractère arbitraire ou non arbitraire d'une détention.

Pour faire cela le Groupe, à travers ces années de travail à établi 5 catégories différentes. Par lesquelles une détention peut être considérée comme arbitraire, La plus sérieuse de toute est la première catégorie. Pourquoi ? Parce que la privation de la liberté est considérée arbitraire lorsqu'il est manifestement impossible d'invoquer un quelconque fondement légal pour la justifier : c'est le cas par exemple d'une personne maintenue en détention après avoir écourtée sa peine ou qui est maintenue en détention malgré l'option d'une loi d'amnistie lui serait applicable.

La deuxième catégorie il s'agit de la lutte contre la privation des libertés suite à l'exercice des droits ou des libertés garantis par les articles 7, 13, 14, 18, 19, 20 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Et en ce qui concerne les autres parties en référence aux Droit civils et politiques par les articles 12, 18, 19, 21, 22, 25, 26 et 27.

La troisième catégorie, se révèle en observant si c'est total ou partial des normes internationales et relatives au droit au procès équitable. Mais il faut que la violation des normes internationales et relatives au droit d'un procès équitable soit d'une gravité telle qu'elle rende la privation des libertés arbitraire.

Pendant 10 ans le Groupe a travaillé avec seulement c'est trois catégories. Après il a considéré nécessaire d'inclure deux autres catégories, la quatrième et la cinquième.

La quatrième se réfère à des demandeurs d'asile et des émigrants ou des réfugiés qui font l'objet d'une rétention administrative prolongée sans possibilités de contrôle ou de recours juridictionnel.

Enfin, la cinquième catégorie se réfère à une violation du droit international pour des raisons de discrimination des groupes humains. Des discriminations fondées sur la naissance et le lien national, ethnique ou social, le nom, la religion, la situation économique, l'opinion publique ou autre, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre situation qui peut conduire à violer l'égalité des êtres humains. Quand le Groupe a reçu une dénonciation d'un cas d'arrestation arbitraire. Il va analyser le cas à travers ces 5 catégories. Il s'agit d'un procès contradictoire, cela signifie que la plainte est transmise au gouvernement, lequel a un délai de 2 mois pour répondre.

Le Groupe va considérer le cas et adopter un avis. L'avis va déclarer si la détention est arbitraire sur le base des 5 catégories. Le Groupe peut aussi réaliser des visites officielles.

En décembre 2013, le Groupe a visité le Maroc et s'est rendu à El Aaiun au Sahara occidental. Il faut dire que le Groupe a souligné dans son rapport qu'il ne s'exprime pas sur le statut actuel ou futur de Territoire Non Autonome du Sahara occidental et qu'il considéré que le droit à l'auto-détermination s'applique au Territoire en vertu du Principe énoncé dans le résolution 1514 et 1541 de l'Assemblée générale.

Dans son rapport de mission, le Groupe a constaté qu'il y avait de nombreux cas faisant état d'un usage excessif et systématique de la force pour réprimer et arrêter les manifestants ou les personnes soupçonnées de participer à des manifestations en faveur de l'autodétermination de la population sahraouie. Il a rappelé que les procès verbaux établis par la police judiciaire sont la preuve prime force. Ça signifie dans la pratique le renversement de la charge de la preuve en obligeant l'accusé à prouver son innocence.

Ce qui est tout à fait contraire au principe de la présomption d'innocence. Le Groupe a aussi pu constater que dans la majorité des cas de détenus sahraouis, les avocats n'ont pas vu les clients qu'à la première audience devant le juge.

Réticente à informer les détenus des droits d'avoir recours à un avocat dans les affaires pénales, le Groupe a considéré avec beaucoup d'attention la situation des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme au Sahara Occidental. Ainsi le Groupe a constaté une série d'abus et des violations aux droits équitables.

Après la visite le Groupe a reçu de nouveaux cas de détention et émis des avis considérant qu'il s'agit de cas de détention arbitraire en vertu de différentes catégories. C'est le cas par exemple de « Mohamed Al Bambari » le Groupe a établi sa privation de la liberté était arbitraire en conformité à ces catégories des droits et libertés.

Droit au procès équitable et simple discrimination. C'est aussi le cas de Saleh Labsir. Le Groupe a considéré que la détention était arbitraire et une arrestation aux catégories 2, 3 et 5. Le Groupe continue à recevoir des plaintes.

Je vous remercie pour votre attention.

Violation of political prisoners' rights in Western Sahara

Geneva, 5 March 2019

Mrs. Ghalia Joumani

Sahrawi Human Rights Defender (Occupied Territory)

Good afternoon,

I wish to thank the organizers for giving me the opportunity to testify about my colleagues and my own experience in the occupied Western Sahara.

I was on my way with a youth delegation from the occupied territories to South Africa to participate in the World Socialist Students and Youth Festival.

In conjunction with the 10th December International Human Rights Day, I was arrested by Moroccan police forces at the airport before leaving Morocco with my fellow political activists. I wonder here: Is Morocco a state of law and is it a state of respect for human rights, while arresting a woman on the World Human Rights Day, on a day that the world respects?

After my arrest, the royal gendarmerie took me to the occupied city of Laayoune and ended up before the investigating judge and wrote unfounded records such as carrying a white weapon and that I was involved in the destruction of public property and also my work with the intelligence of hostile parties. In fact, all these charges and arrests are caused by my struggle and my political position on the issue of my people and the national occupier.

Twenty-one days after my arrest, I was released temporarily. To date, my legal status with regard to this detention is that I am still under temporary release. Like me, there are a lot of activists and human rights defenders who have been arrested in a brutal and arbitrary manner and that have been released temporarily.

In my case, the temporary release means that I'm always under arrest under any particular reason such as the records that are usually cooked for us. Despite all this, we affirm that as human rights defenders, we will not change our position on our just cause. Our position in defending our just cause and our right to freedom and full independence: we firmly reject the brutal Moroccan occupation of our land.

However, despite all these violations and the violations committed by the Moroccan state against human rights and the torture of jurists, as you saw in the documentary that has been shown now. If we were to tell and share all the Sahrawi stories of unjust treatment of Morocco, days or even months cannot be enough to complete it. This is just a little part of what the Saharawi people are subjected to under the occupation of Morocco, especially the defenders of Sahrawi people's right.

But despite all this repression, we will not give up our fight for the implementation of the right to self-determination. We are insisting on the continuation and peaceful resistance in order to liberate our land, Western Sahara, from the Moroccan occupier.

We have also much hope in the free world, from you also as a presence through you as free and the owners of living conscience to stand with us in our just cause and its struggling people. The Sahrawi people demand the respect and affirm night and day from far and close their right to self-determination.

La violation des droits des prisonniers politiques au Sahara occidental

Mardi 5 Mai 2019

Témoignage de Brahim Sabbar

Prisonnier politique Sahraoui (Groupe Gdeim Izik) à la Prison centrale à Kenitra
Numéro d'écrou : 29794

Président de la Ligue de protection des prisonniers politiques sahraouis
dans les prisons marocaines

Après l'invasion par la force du Sahara Occidental par le Maroc en 1975, l'occupant Marocain a commis des graves violations des droits de l'Homme. Ainsi, ont été perpétrés : des génocides, des enlèvements, de la torture, des viols, des sahraouis ont été enterrés vivants dans des fosses commune autres jetés des hélicoptères, des bombardements des villes et des campements des nomades avec des armes interdites, telles le Napalm et le phosphore blanc. Les enlèvements et les disparitions forcées ont constitués une politique systématique de grande envergure pour faire taire les voix refusant le Maroc comme force d'occupation.

Pour ma part, j'ai été enlevé à la ville de Dakhla en 1981. J'avais 21 ans. Dans un 1er temps, nous avons été plus de 70 personnes (dont mineurs, femmes et jeunes), dans une caserne d'un corps de la police marocaine dit : PCCMI, et nous avons été torturés : battus dans les pieds et toutes les parties du corps, asphyxiés par une éponge, imbibée d'urine mise de saletés, mise dans la bouche et sur le nez. Nous avons été suspendus des pieds et des mains, dans diverses positions, nous avons été interdits de dormir, nous avons reçu des chocs électriques dans nos parties sensibles. Dans ce bagne secret, nous somme restés les yeux bandés et menottés. Nous entendions les cris des femmes torturées Des policiers battaient et giflaient des enfants et nous torturaient, nus, devant eux. Ces enfants pleuraient à flot l'absence de leurs mères, le plus âgé d'entre eux ne dépassait pas 12 ans.

Après trois mois ils ont libéré les autres, il ne reste que huit personne, moi parmi eux .Nous avons ensuite été déporté après un an et demi au tristement célèbre bagne secret "Kelaat M'gouna", une ancienne forteresse en haut d'une grande colline de l'est marocain. La déportation fut, via avion militaire jusqu'à Agadir et après par camion jusqu'à destination. Nous somme restés les yeux bandés le long du périple.

Tout au long du voyage, nous pensions qu'ils allaient nous tuer à n'importe quel moment. Nous sommes arrivés vers 3 heures de l'après midi. Par groupe de deux, nous avons été mis dans des cellules (d'un mètre sur deux).

La nuit tombée, nous entendions des coups dans les murs et nous étions surpris de reconnaître des sahraouis que nous connaissions et qui étaient dans le même bagne secret que nous. En fait, nous savions qu'ils s'étaient fait enlever mais nous les croyons morts. Nous étions à la fois heureux de les savoir vivants; mais aussi terrifiés par ce qui nous attendait.

Ils nous ont fait savoir le nom du lieu et que des centaines de sahraouis dont nous ignorions le sort y sont là. Désormais, nous faisons aussi partie des disparus...

Le contact avec ce groupe fut coupé, une semaine plus tard, après notre transfert à un autre quartier de cette prison secrète. Nous avons été mis, tous les huit, dans une même cellule. Dans cette cellule, le tout été généralisé : les coups, la torture, la sous-alimentation, l'absence de service médical, pas de médicaments.

Je n'oublierai jamais de ma vie, le jour où l'un de nos camarades était mourant et quand j'ai frappé à la porte pour demander de l'aide, le gardien m'a répondu, froidement, ne refrappe à la porte que quand il sera mort !

Cette prison secrète ne fut révélée au monde qu'en 1990. C'est un rapport d'Amnesty International qui parlait de ce bagne secret et que des centaines de sahraouis y sont enlevés. Le roi du Maroc a toujours nié leur existence. Cette divulgation a accéléré le processus de leur libération en 1991 ainsi qu'un autre groupe de plus de 50 personnes d'El Aaiùn capitale du Sahara Occidental.

De Kalaat Magouna, seuls 270 personnes sont sorties vivantes. Il y en qui y ont passé 16 ans de disparition.

Nous sommes sortis mais nous avons laissé derrière nous 43 morts de nos camarades qui ont péri sous la torture, la sous-alimentation et l'absence de soins médicaux. Chaque fois, les geôliers cassaient le dos du défunts pour s'assurer que la personne était bien morte et l'emmenait on ne sait pas où.

J'ai passé 10 ans et quelques mois d'enlèvement et disparition forcée sans aucun procès. Ma famille croyait que j'étais mort sous la torture à Dakhla. Avant de partir à la maison, j'avais pris une photo avec un ami et je l'ai envoyé avant mon arrivée. C'était pour absorber le choc. Quand je suis arrivé, ma mère ne parlait plus et pouvait pas se lever (ils m'ont expliqué qu'elle avait perdu la parole et l'usage de ses pieds, après ma disparition). Mon père lui, avait perdu ses forces et ne ressemblait plus à ce qu'il était, il était l'ombre de lui-même. Mes frères, je ne les reconnaissais plus, je ne savais plus, d'entre eux, qui était qui. Moi aussi, je ressemblais à une momie, mon père m'avait lancé : si je te croisais dans la rue, je ne te reconnaîtrais pas.

Du fait de la surveillance des services marocains, je n'avais pas le sentiment d'être libre, j'ai senti que je suis sorti d'une prison vers une autre plus grande. Je devais leur déclarer mes déplacements.

Nous pensions que nous étions les seuls victimes de la disparition forcée. En fait, il y avait des milliers d'autres cas et des centaines dont le sort était inconnu à cette date là. Tout le monde était terrifié. Personne ne pouvait se plaindre de la disparition d'un des siens, malgré que tout le monde savait que c'était perpétré par les autorités marocaines. Des fois, même les noms et les visages des responsables des ces crimes étaient connus par la plus part des gens mais personne ne pouvait parler. Il y avait des cas d'enlèvement au grand jour, c'était fait exprès afin de dissuader toute contestation à la présence de l'occupation.

Deux ans après notre libération, nous avons essayé de nous organiser. Malgré que des cas de récidive ont été enregistrés dans nos rangs (ex disparus). La disparition forcée était de retour.

Malgré ces obstacles, nous avons décidé de voyager, en secret, afin de mettre la lumière sur notre cause et notre calvaire et responsabiliser la société civile marocaine pour tout ce qui s'est passé. Et dénoncer les crimes d'enlèvement et de disparition forcée. Nous n'avons pas été suivi ni par les médias ni par les organisations des droits de l'Homme de société marocaine.

Nous avons continué, avec persévérance, notre travail dans le domaine des droits de l'Homme pour dévoiler les exactions du régime marocain qui occupe notre pays et qui y commet les crimes les plus inhumains : génocides, meurtres prémédités et des crimes contre l'humanité.

Nous avons été forcé de signer un engagement de ne pas voyager, on nous a aussi menacé d'assignation à résidence, c'est pour ça que nous n'avons pu rejoindre la capitale du Maroc que 4 ans plus tard.

Nous avons pu contacter Amnesty International, qui nous a été d'une grande aide et assistance et nous nous sommes sentis en sécurité, pour la 1^{ère} fois et dans la capitale même de l'Etat occupant notre pays.

Quant à mon expérience dans le domaine de la défense des droits de l'Homme, c'était la mission que je m'étais accordé à ma sortie de prison. L'objectif étant de lutter contre toutes les formes d'injustice à l'égard d'un peuple occupé qui souffre et qui est divisé entre déportation, asile et occupation.

J'ai été emprisonné pendant 3 mois suite à ma participation dans une manifestation pacifique revendiquant le jugement des responsables des crimes d'enlèvement.

J'ai été interdit de document de voyage pendant 10 ans, de 2000 à 2010. Je n'ai reçu mon passeport qu'après un sit-in et une grève ouverte de la faim.

J'ai été interpellé à maintes reprises, en 2005, après avoir participé à une manifestation lors de l'intifada sahraouie déclenchée cette année-là.

En 2006, j'ai été arrêté deux fois, la 1^{ère} après une interview pendant laquelle j'ai exprimé mes opinions politiques et la 2^{ème} j'ai eu droit à un procès suite à mon refus de changer mes déclarations concernant la torture de mes collègues devant moi. Lors de ce procès, ils ont quand-même changé mon témoignage et m'ont adressé une liste d'accusations telles que : incitation à l'émeute et appartenance à une organisation non autorisée. J'ai eu une peine de 3ans et demie de prison ferme.

Les membres de ma famille étaient interdits d'assister au procès. Mon frère était arrêté, torturé et jeté à la sortie de la ville avec menace de représailles s'il essaye d'entrer à El Aaiùn.

J'ai été libéré deux ans plus tard, suite aux efforts et aux pressions d'ONG telles que Amnesty international, Front Line Defenders et Human Rights Watch...etc

À ma sortie de la prison noire d'El Aaiùn, les autorités pénitentiaires m'ont donné un faux dossier médical dans lequel j'avais une maladie dangereuse. Ce n'était pas vrai mais les marocains voulaient à tout prix me casser (moralement cette fois-ci).

Après ma libération, j'étais suivi partout où j'allais. Un blocus policier s'en suit dans tous les endroits où je partais. Des fois, ils m'interdisaient d'entrer des quartiers de la ville où se trouvaient mes camarades.

Le 19/01/2009, je fus agressé par des agents de la gendarmerie marocaine dans la ville de Smara lors d'une réception organisée pour des prisonniers libérés.

Le 09/03/2010, Après mon retour d'une visite aux campements des réfugiés sahraouis en Algérie, je fus menacé de décapitation, tabassé et rouillé de coups de battons dans tout mon corps. J'ai été gravement blessé à la tête.

Ahmed Sbai est un ami personnel, moi et lui nous avons partagé un procès inéquitable d'un et demi. Et je suis heureux de vous lire un témoignage qui lui même attend impatiemment qu'il arrive à tout le monde dans le but de changer quelque chose de cette triste vie des prisonniers politiques et défenseurs du droit de l'homme sahraoui dans les prisons Marocains.

Témoignage de Ahmed Sbai

Ahmed Sbai, défenseur des droits de l'homme et prisonnier politique sahraoui, témoigne sur les dix jours passés dans les toilettes de la prison centrale de Kénitra :

"Au moment où le monde se préparait à commémorer la Journée Internationale des Droits de l'Homme, l'Etat marocain la célébrait aussi mais à sa manière.

Ainsi le 4 Décembre 2017, j'ai été traîné dans une petite salle de toilette, ainsi que mon camarade du même Groupe, Sabah Sidi Abdallah, lui aussi jeté dans autre toilette non loin de moi. Cette toilette est un espace très réduit avec des odeurs nauséabondes et de petits insectes qui sortent durant la nuit ainsi qu'une petite fenêtre permettant l'entrée du froid la nuit. Les salles de toilettes se trouvent au deuxième étage surnommé "Quartier de repentance".

Tous les incarcérés sont des prisonniers de droit commun, qui crient jour et nuit, tout en frappant la porte, ainsi que l'odeur de fumée de cigarettes. Il faut ajouter à cela les ampoules allumées tout le long de la nuit.

La nourriture était sale et ils ne m'ont pas permis ni d'avoir mes effets personnels, ni de changer de vêtements durant 10 jours, ni de me laver, à tel point que je ne pouvais plus discerner mon odeur corporelle de celles des toilettes. Ce qui n'a fait qu'aggraver mon état de santé déjà précaire puisque je souffre de difficulté respiratoire, de problèmes cardiaques et d'allergie.

J'avais des démangeaisons dans différentes parties de mon corps. Chaque soir, j'étouffais et je ne trouvais personne pour me venir en aide. Ils m'ont empêché de communiquer avec mon avocat. Ils m'ont interdit de disposer de papier et d'un stylo pour écrire aux autorités et aux organisations afin qu'elles interviennent pour me faire sortir de ce cauchemar.

J'avais annoncé l'entrée en grève ouverte de nourriture dès le premier jour et tout au long des dix jours. Je souffrais de la faim et du froid, et surtout j'étais sans nouvelles de ma famille qui vit à El Aaiún au Sahara occidental.

Je n'ai pas pu revoir mon père depuis 7 ans en violation de la loi marocaine régissant les centres pénitenciers n ° 93 / 28 et toutes règles et coutumes liées à rapprocher le prisonnier de sa famille.

Tout écrivant ce témoignage, je ne peux pas exprimer tout ce que je ressens et décrire les souffrances réelles vécues et tant de mépris, foulant aux pieds la dignité humaine, et la manière dont j'ai été jeté dans cet endroit qui pendant 10 jours, surtout dans un pays qui prétend avoir parcouru un long chemin dans le domaine des droits de l'homme et cherche à blanchir sa réputation à l'étranger.

J'espère que grâce à ce témoignage, ma voix puisse arriver à toutes les organisations afin d'intervenir et faire les pressions nécessaires sur l'État marocain et l'amener à mettre fin à ses violations flagrantes des droits de l'homme commises à l'encontre des prisonniers politiques sahraouis."

Ahmed Sbai